

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 01 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le premier février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 janvier 2019

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

Excusé(s) : Raphaël HACARD

**Ordre du jour :**

- 1 - Mandatement des dépenses
- 2 - Nomination délégués au syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois
- 3 - Travaux logement
- 4 - Location logement
- 5 - Demande subventions DSIL - DETR
- 6 - Travaux communaux
- 7 - RGPD
- 8 - Informations et questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :**

A été élu secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

---

**1 - Mandatement des dépenses d'investissement avant Budget primitif 2019  
2019\_001**

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :  
*Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)*

*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.*

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2018 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts» et Restes à réaliser) = 54 314 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 17 978 €, soit 25% de 54 314 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Votants : 10      Exprimés : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

---

## **2 - Nomination délégués au syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois 2019\_002**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de nommer 2 représentants de la commune au conseil du nouveau syndicat regroupé : Syndicat des Eaux du Soissonnais et du Valois.

Le conseil municipal, après vote à main levée, nomme les représentants suivants :

Titulaire : Patrick TASSIN

Suppléant : Bernadette KASPRZAK

Votants : 10      Exprimés : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

---

## **3 - RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données 2019\_003**

Dans le cadre de la mutualisation des services proposés par le GrandSoissons Agglomération, il est proposé un groupement de commande afin de trouver un prestataire spécialisé dans ce domaine. Pour rappel, nous avons l'obligation de nommer un délégué à la protection des données et de recenser toutes les données personnelles de la collectivité. Le montant estimatif pour un audit (recensement des données et proposition de conformité et un abonnement pour un délégué à la protection des données externalisées) pour une commune de 200 à 500 habitants s'élève à 750 € HT par an.

Votants : 10      Exprimés : 4      Pour : 0      Contre : 4      Abstention : 6

---

## **4 - Travaux logement**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux prévus dans le logement communal ont été réalisés par la société DMD et par l'agent communal.

Madame le maire propose d'effectuer quelques travaux supplémentaires : Pose d'une serrure sur le portillon, isolation de la cheminée, fixation de la cabine de douche, pose d'une lame de parquet en chêne, et de deux arrêts à tourniquet de volet. Un devis a été demandé. Le montant est de 602,77 HT soit 723,33 € TTC.

---

## **5 - Location logement**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que des renseignements ont été demandé afin de passer par un gestionnaire de biens pour la mise en location du logement communal.

Les honoraires de la prise en charge de la location serait de 90 % d'un loyer à régler par le locataire et 90 % d'un loyer à régler par le bailleur. Les honoraires de gestion seraient de 6% des encaissements hors taxes.

Madame le maire précise aux membres du conseil municipal que le loyer mensuel du logement communal était de 556,77 €. Les charges étaient de 115 € (chauffage et entretien de la chaudière).

Après débat, le conseil municipal décide d'un montant de 590 € du loyer mensuel.

Votants : 10      Exprimés : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

---

## 6 - Demande Subvention DETR

Madame le maire informe que la demande de subvention DETR concernant les travaux d'accessibilité de la salle et de la mairie a déjà été déposée. Deux dossiers supplémentaires peuvent être proposés parmi les projets suivants :

- Porte de garage (2240,76 € TTC et volets du bâtiment mairie côté cour
- Electroménager et électricité pour la salle communale montant global de 7 791,60 TTC
- Aire de jeux (16 642,20 € TTC)

Cet ordre du jour sera présenté lors du prochain conseil municipal.

---

## 7 - Informations et questions diverses

1 - Commission de contrôle de la liste électorale :

- Conseiller municipal responsable : Patrick TASSIN
- Délégué du TGI : Arlette DOMINGUES
- Délégués de l'Etat : Titulaire : Martine RERY ; Suppléant : Benjamin LEGRAND

2 - Elections Européennes : Dimanche 26 mai (prévoir tableau de présence)

3 - Elections municipales mars 2020

4 - Participation Citoyenne - Débat national : un cahier de doléances est à disposition à la mairie

5 - Rockwool : Projet d'implantation sur la zone du plateau. Concertation préalable organisée du 2 janvier au 8 février 2019 - Réunion le 5 février à 18h30 au GrandSoissons Agglomération.

6 - Acy-Serches : Rapprochement mutuel (Repas des anciens, spectacle de Noël, déneigement, vœux...)

7 - Déneigement effectué par la commune d'Acy et Eddy Paysage

8 - Renard Enchanté 2019 : avec le programme des animations

9 - Course cycliste du 21 avril

10 - Animations

- o LPO nuit de la chouette le samedi 23 mars
- o LPO observation des oiseaux et nettoyage des chemins le dimanche 19 mai 14h
- o LPO nuit de la Chauve-souris le samedi 31 août 2019
- o Repas des anciens à Acy : dimanche 24 novembre
- o Vœux 2020 : Acy Serches ?

11 - Trois câbles sectionnés Hameau de Coursouris

12 - Rebouchage des nids de poules

13 - Mutuelle AXA

14 - Embauche d'un CDD pour remplacement de l'agent technique en arrêt maladie

Fin de la séance du conseil à 23h20

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE